



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 22 de l'ordre du jour

### Groupes de pays en situation particulière

#### Rapport de la Deuxième Commission \*

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Theresah Chipulu Luswili **Chanda** (Zambie)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

\*b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »,

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à sa 18<sup>e</sup> séance, le 17 octobre 2017. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> séances, les 2 et 3 octobre<sup>2</sup>. Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### Point 22 de l'ordre du jour

##### Groupes de pays en situation particulière

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la quarante et unième réunion annuelle

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes [A/72/423](#), [A/72/423/Add.1](#) et [A/72/423/Add.2](#).

<sup>1</sup> [A/C.2/72/SR.18](#).

<sup>2</sup> Voir [A/C.2/72/SR.2](#), [A/C.2/72/SR.3](#), [A/C.2/72/SR.4](#) et [A/C.2/72/SR.5](#).



des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue à New York le 22 septembre 2017 ([A/72/511](#))

**Point 22 a) de l'ordre du jour**

**Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

Rapport du Secrétaire général sur l'atténuation des crises et le renforcement de la résilience pour les pays les moins avancés ([A/72/270](#))

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ([A/72/83-E/2017/60](#))

Lettre datée du 9 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York le 22 septembre 2017 ([A/72/548](#))

**Point 22 b) de l'ordre du jour**

**Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral**

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ([A/72/272](#))

Lettre datée du 28 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la réunion annuelle des ministres du Groupe des pays en développement sans littoral, tenue à New York le 20 septembre 2017 ([A/72/635](#))

4. À la 18<sup>e</sup> séance, le 17 octobre, un représentant du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire.

5. À la 25<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration à propos des projets de résolution dont est saisie la Commission<sup>3</sup>.

6. Aux 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> séances, les 28 et 30 novembre, le Président a appelé l'attention de la Commission sur les documents de séance informels, diffusés en anglais seulement, contenant le texte final approuvé à insérer dans les projets de résolution concernés dont est saisie la Commission<sup>4</sup>.

7. À la 27<sup>e</sup> séance, le 30 novembre, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration à propos des projets de résolution adoptés par la Commission<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir [A/C.2/72/SR.25](#).

<sup>4</sup> Voir [A/C.2/72/SR.26](#) et [A/C.2/72/SR.27](#).

<sup>5</sup> Voir [A/C.2/72/SR.27](#).